



Chartre locale section JSP « Les Pertuis »



Des interrogations seront faites par le formateur sur les cours précédents.

Les cours devront être élaborés grâce aux GNR/GDR/GDO et le RIOFE JSP

Les évaluations et interrogations seront évaluées suivant 3 critères : Acquis (A), Envoie d'acquisitions (EVA), Non acquis (NA)

Un compte-rendu du cours de la matinée sera envoyé à chaque référents CIS.

Les formateurs et aides-formateurs ont interdictions d'emmener ou ramener des JSP seul. C'est le rôle des parents.

Pour que des points de disciplines soient enlevés à un JSP, le formateur doit effectuer une demande écrite auprès du Président de la section. Celle-ci sera transmise via le référent CIS.

Les formateurs et aides-formateurs sont garants de l'intégrité physique et morale de JSP. Pas de brimades

Lorsqu'un formateur fait un retour négatif sur l'exécution d'un JSP, ce retour doit finir sur un point positif

Référents CIS :

CIS Chaillé les Marais : LEPRINCE Thibault (Animateur JSP diplômé)

CIS Champagné les Marais : DAVISSEAU Clément (Animateur JSP diplômé)

CIS Nalliers : ARDOUIN Christopher

Formateur CIS Nalliers

ARDOUIN Christopher

PICHOT Alexis

GIRARD Armand

METAY Nathan

FULNEAU Alexandre

RENAUD Emma

**Formateur CIS Chaillé
les Marais**

LEPRINCE Thibault

BOUTY Lionel

MILLUY Jeanne

LE DANNOIS Axel

MICHAUD Alexandre

**Formateur CIS
Champagné les Marais**

DAVISSEAU Clément

LIOT Valentin

ESNARD Jonathan

AULARD Stéphane

AULARD Antonin

MOREAU Amandine

Signature du Président de section

Signature du Vice-président de section

Signature des formateurs : *(Grade – Nom – Prénom – Signature)*